SAINT-AVOLD

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A5	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.	Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.	Etablissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations d'eau potable par arrêté préfectoral du 18.12.1995.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 5 rue Hinzelin 57000 METZ
A7	Servitudes relatives aux forêts de protection.	Servitudes instituées en application des articles L.411.1 à L.413.1 du Code forestier.Prescriptions et interdictions auxquelles sont soumis les propriétaires: articles L.421-1, L. 432-1, L,432-2, L.531-1 et L.541-2 du code forestier.	Forêt de protection des Massifs de ST AVOLD et de la HOUVE, décret du 26.04.1989.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 5 rue Hinzelin 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Fontaine devant le N° 38 rue Poincaré + console d'angle en façade du N° 38 de la rue Poincaré, inscription du 10.06.1937.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Sont inscrits le décor du choeur et l'autel de la chapelle Ste Trinité par arrêté préfectoral du 29.09.1997. Cette protection, étant intérieure, ne génère pas de périmètre de 500 mètres.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Ancienne chapelle des comtes de CREHANGE, ainsi que la galerie attenante 45, rue Hirschauer classée M.H. le 16.09.1985. Chapelle Ste Croix inscrite à l'ISMH le 31.12.1980.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Boiseries et bas-relief de l'église ST NABOR classés M.H. le 10.09.1923. Groupe sculpté "Mise au tombeau" de l'église ST NABOR classé M.H. le 11/03/2008. Eglise de ST NABOR inscrite à l'ISMH le 05.04.1930.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Ancienne Mine de plomb de Bleiberg inscrite le 03.03.1993. Puits de Sainte Fontaine, ISMH du 22.10.1992.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Immeubles N° 36 et 38, rue Hirschauer (façades et toitures) inscrits le 10.06.1937.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	A.P. du 01/07/2005 portant DUP des travaux entrepris par le S.I.E. de BARST en vue de la dérivation des eaux par 3 forages à MACHEREN et de l'établissement de périmètres de protection autour de ces points d'eau sur le territoire de MACHEREN et ST AVOLD.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Forage de HOMBOURG- HAUT, D.U.P. par A.P. du 25 janvier 1996 modifié par A.P. du 16 décembre 1996.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Forage au lieu-dit Felsberg, arrêté préfectoral du 12.08.1976.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Protections immédiate, rapprochée et éloignée des captages F2, F2bis, F3, F4 et F5 de ST AVOLD (DOURD'HAL), D.U.P. par arrêté préfectoral n°93-AG/1-499 du 21 octobre 1993.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Forages F5 et F6 de ST AVOLD, DUP par AP du 24.11.1992. AP du 12.07.2023 portant autorisation de prélever l'eau à partir des forages F5, F6 de ST AVOLD + F7 de MACHEREN et DUP instaurant des périmètres de protection du forage F7.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie.	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté DCAT/BEPE/N°2020-223 du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utlité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société ARKEMA.	ARKEMA Etablissement de Carling--Saint-Avold BP 61005 57501 SAINT-AVOLD CEDEX
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'éthylène exploitées par la société ETHYLENE EST.	Ethylène Est chez Total Energies RAFFINAGE FRANCE Direction Pipelines Viriat et Stockages Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral n°2026-DCAT-BEPE-113 du 20 mars 2026 instituant des servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de produits chimiques exploitées par Ineos Polymers Sarralbe.	INEOS Polymers Sarralbe SAS r Ernest Solvay BP 40003 57430 SARRALBE

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral n°2026-DCAT-BEPE-77 du 4 mars 2026 instituant des servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par TotalEnergies Petrochemicals France.	TotalEnergies PETROCHEMICALS France chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral n°2026-DCAT-BEPE-77 du 6 mars 2026 instituant des servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par TotalEnergies Petrochemicals France.	Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine Dépôt à HAUCONCOURT 7 route de l'ancienne raffinerie MALAMBAS - BP 70137 57280 HAUCONCOURT
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les effets l'atteignent: DN300-1954-ST AVOLD-ST AVOLD (L'HOPITAL), DN150-PMS46. DN300-1954-ST AVOLD-ST AVOLD (L'HOPITAL), DN300-PMS46.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les effets l'atteignent: DN150-1997-ST AVOLD-ST AVOLD (L'HOPITAL HBL), PMS 67,7. DN150-2006-ST AVOLD-ST AVOLD (L'HOPITAL COKES DE CARLING), DN150- PMS47, DN200-PMS47, DN200-PMS67,7.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations: DN300-1954-ST AVOLD-ST AVOLD (L'HOPITAL), DN 250 (46,9m), DN300 (4807,3m), PMS 46. DN300-1955-ST AVOLD-ST AVOLD (CI ATOCHEM), PMS 47. DN300-2010-ST AVOLD-ST AVOLD, PMS 67,7. DN600-2008-RACRANGE-ST AVOLD, PMS 80.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations: DN100-1967-ST AVOLD-MERSCHWEILLER, PMS 67,7. DN100-1982-ST AVOLD-ST AVOLD (REGIE), PMS 67,7. DN200-2006-ST AVOLD-ST AVOLD (CI ARKEMA), DN200, PMS 46. DN200-2006-ST AVOLD-ST AVOLD (CI ARKEMA), DN250, PMS 46.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations: DN250-1967-ST AVOLD-MERSCHWEILLER, PMS 46. DN250-1998-ST AVOLD-ST AVOLD, PMS 67,7. DN250-2005-ST AVOLD-ST AVOLD (CI SNET), DN150 (2,6m), DN200 (10,9m), DN250 (2,3m), PMS 67,7.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	EQUIPEMENT ACCESSOIRES: DN300-1954-ST AVOLD-ST AVOLD(L'HOPITAL), Soutirage de ST AVOLD DN300-1954-ST AVOLD-ST AVOLD(L'HOPITAL), MALT de ST AVOLD	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Installation annexe non présente sur le territoire de la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent: 57336-L'HOPITAL-04(CI ENERGIS 3)	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations: DN80-1974-ST AVOLD-ST AVOLD (REGIE NORD), DN 80 (1007,3m), DN 150 (0,4m), PMS 46.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations hors service hors gaz traversant le territoire de la commune : DN300-1954-MONTOY FLANVILLE-ST AVOLD (ART Est) DN300-1953-ST AVOLD-OETING (ART Est) ST AVOLD-ST AVOLD	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Installations annexes: 57606-ST AVOLD-04(CI ENERGIS2) 57606-ST AVOLD-01(PRED) 57606-ST AVOLD-08(CI UNIPER 1) 57606-ST AVOLD-23(DCOUP) 57606-ST AVOLD-21(PRED DCOUP) 57606-ST AVOLD-02(CI TPF)	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations: DN100-2018 ST AVOLD-ST AVOLD (CI TPF CARLING), DN100 et DN150 PMS 46 et DN200 PMS 6	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Installations annexes: 57606-ST AVOLD-02(CI TPF) 57606-ST AVOLD-03(CI ARKEMA) 57606-ST AVOLD-22(CI UNIPER 2) 57606-ST AVOLD-07(SECT) 57606-ST AVOLD-05(DP) 57606-ST AVOLD-28(CI TPF CARLING) 57606-ST AVOLD-06(CI ENERGIS1)	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3 ex I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 6 juin 1969 relatif au pipeline de la Raffinerie Lorraine Oberhoffen-Hauconcourt.	Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine Dépôt à HAUCONCOURT 7 route de l'ancienne raffinerie MALAMBAS - BP 70137 57280 HAUCONCOURT
I3 ex I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 8 janvier 1976 relatif au pipeline CDF-CHIMIE Folkling-Carling.	TotalEnergies PETROCHEMICALS France chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3 ex I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 24 février 1967 relatif au pipeline Total pétrochemicals Oberhoffen-Klarental.	TotalEnergies PETROCHEMICALS France chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I3 ex I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques..	L555-27, R555-30a) et L555-29 du code de l'environnement	Arrêté interpréfectoral du 5 mai 2000 et arrêté préfectoral du 3 août 2000 - Canalisation de transport d'éthylène DN 200 Carling (Moselle) - Viriat (Ain). Commune traversée par la canalisation.	Ethylène Est chez Total Energies RAFFINAGE FRANCE Direction Pipelines Viriat et Stockages Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I3 ex I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques..	L555-27, R555-30a) et L555-29 du code de l'environnement	Canalisation d'éthylène CARLING-SARRALBE.	INEOS Polymers Sarralbe SAS r Ernest Solvay BP 40003 57430 SARRALBE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérosouterraine 63 KV N°1 ANCERVILLE-ST AVOLD Ligne aérosouterraine 63 KV N°1 BETTING-ST AVOLD Ligne aérienne 63 KV N°1 BOULAY-ST AVOLD Ligne aérienne 63 KV N°1 LANDROFF-ST AVOLD Ligne aérienne 63 KV N°2 LANDROFF-ST AVOLD	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérienne 225 KV N°1 ST AVOLD-SUISSE	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérienne 63 KV N°1 CARLING-ST AVOLD Ligne aérienne 63 KV N°1 CREUTZWALD-ST AVOLD Ligne aérienne 63 KV N°2 CARLING-CREUTZWALD-ST AVOLD	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Liaison souterraine 63 KV N°1 MERLEBACH-ST AVOLD Liaison souterraine 63 KV N°1PUITS ST AVOLD-ST AVOLD Liaison souterraine 63 KV N°1 FOUR TOURNANT-ST AVOLD Liaison souterraine 63 KV N°1 LANDROFF-ST AVOLD Liaison souterraine 63 KV N°1 ST AVOLD-SYNTHESE	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérienne 400 KV N°1 MARLENHEIM-VIGY. Ligne aérienne 400 KV N°1 ST AVOLD-VIGY.	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérosouterraine 225 KV N°1 ST AVOLD-VIGY	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Liaison aérosouterraine 63 KV N°1 PETITE ROSSELLE-ST AVOLD	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Liaison souterraine 63 KV N°2 PUITS ST AVOLD-ST AVOLD Liaison souterraine 63 KV N°2 LANDROFF-ST AVOLD Liaison souterraine 63 KV N°2 ST AVOLD-SYNTHESE Liaison souterraine 63 KV N°3 ST AVOLD-SYNTHESE	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérienne 225 KV N°1 PETITE ROSSELLE-ST AVOLD Ligne aérienne 225 KV N°1 BERGHOLTZ-SARREGUEMINES-ST AVOLD Ligne aérienne 225 KV N°1 ENSDORF-ST AVOLD Ligne aérienne 225 KV N°1 LANEUVEVILLE-SAULNOIS-ST AVOLD	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'oxygène: 2778 O2 DN225 ST AVOLD 1-Sarre, enterrée 2778 O2 DN225 ST AVOLD 1-Sarre, aérienne 2777 O2 DN220 Lauvallières-ST AVOLD 3, enterrée 2777 O2 DN220 Lauvallières-ST AVOLD 3, aérienne	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'oxygène: 2781 O2 DN225 ST AVOLD 1-CARLING, DN100, enterrée 2781 O2 DN225 ST AVOLD 1-CARLING, DN100, aérienne 2782 O2 DN225 ST AVOLD 3-ST AVOLD 1, enterrée 2782 O2 DN225 ST AVOLD 3-ST AVOLD 1, aérienne	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'azote: 2775 N2 DN150 ST AVOLD 3-DE VERNEJOUL, enterrée 2775 N2 DN150 ST AVOLD 3-DE VERNEJOUL, aérienne 2776 N2 DN225 Lauvallières-ST AVOLD, enterrée 2776 N2 DN225 Lauvallières-ST AVOLD, aérienne	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'azote: 2785 N2 DN150 PEAK, enterrée 2785 N2 DN150 PEAK, aérienne	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'azote: 2791 N2 DN225 Antenne CEH, DN65, enterrée 2791 N2 DN225 Antenne CEH, DN65, aérienne 2794 N2 DN200 ST AVOLD 3-ST AVOLD 2, enterrée 2794 N2 DN200 ST AVOLD 3-ST AVOLD 2, aérienne	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'azote: 2773 N2 ST AVOLD-SARRALBE, DN100, enterrée 2790 N2 DN225 ST AVOLD 2-STE FONTAINE, enterrée 2790 N2 DN225 ST AVOLD 2-STE FONTAINE, aérienne 3445 Antenne N2 Départ H2 ALFI 80, enterrée 3445 Antenne N2 Départ H2 ALFI 80, aérienne	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'hydrogène: 2771 H2 DN50 ST AVOLD-SARRALBE, enterrée 2771 H2 DN50 ST AVOLD-SARRALBE, aérienne	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis.	Articles L2223-1, L2223-5 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.	Cimetière communal.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
PM2 (Rtech)	Servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites et sols pollués, de stockages de déchets ou d'anciennes carrières.	Articles L.515-8 à 515-12, R.515-24, R.515-31, R.515-31-1 à R.515-31-1 à R.515-31-7 et R.515-91 à R.515-96 du code de l'environnement. Circulaire du 4 mai 2007 (PAC risques technologiques et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées).	Arrêté préfectoral du 4 novembre 2020 instituant des Servitudes d'Utilité Publique sur le site de Vente au Comptant (VAC) de SAINT-AVOLD.	D.R.E.A.L. GRAND EST Service chargé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement 5 rue Charles Le Payen CS 50551 57009 METZ CEDEX

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PM3 (PPRT)	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Technologiques.	Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.	A.P. du 22/10/2013 portant approbation du PPRt autour des installations des sociétés Arkéma France, Protélor, SNF et Total Petrochemicals France implantées sur les communes de ST AVOLD et L'HÔPITAL et impactant également CARLING, DIESEN et PORCELETTE.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 5 rue Hinzelin 57000 METZ
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.		ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov.	Ordonnance du 28.10.2010 du code des transports, art. L2231-1 à L2231-9 modifiés par l'ordonnance N°2021-444 du 14.04.2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes.	Ligne n° 172000 de METZ à SARREBRUCK.	S.N.C.F. DIT Grand Est CS 70004 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX